



CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 février 2018

Membres du Conseil Municipal présents :

Alfred INGWEILER, Maire

Mme Michèle PARISOT épouse MULLER, 1^{ère} adjointe

M. Jacky KUNTZ, Mme Francine BOUTY, M. Richard ROBERT, M. Gilbert KUNTZ,

Mme Sonia FROHN, Mme Myriam VIX, M. Nicolas STEPHAN, Mme Eliane GASTEBOIS, M. Patrick BLANCHONG

Absents : M. François SCHNELL qui donne procuration à M. Alfred INGWEILER, M. Stéphane POUVIL qui donne procuration à Mme Michèle MULLER, M. Claude STRINTZ qui donne procuration à Mme Sonia FROHN, Mme Isabelle BATISTA.

M. le Maire salue l'assemblée et procède aux remerciements suivants :

- à la commission « fêtes » pour l'organisation du carnaval des enfants
- à l'équipe qui a préparé la salle et pour le service rendu à l'occasion de l'accueil des nouveaux arrivants et des « récompensés fleurissement 2017 »

M. le Maire souhaite rajouter un point à l'ordre du jour :

- Relevage de l'orgue.

La prochaine séance du CM est fixée au **VENDREDI 27 AVRIL 2018 à 19h30**

2018.02.01 - Désignation de la secrétaire de séance :

Mme Myriam VIX a été désignée secrétaire de séance.

2018.02.02 - Approbation du compte-rendu de la séance du 26 janvier 2018 :

Le compte-rendu de la séance du 26 janvier 2018 a été approuvé par 13 voix pour et 1 voix contre.

2018.02.03 - Relevage de l'orgue (point rajouté) :

M. le Maire rappelle aux conseillers qu'il s'agit d'un ancien projet du conseil presbytéral. Il a dû être reporté plusieurs fois pour des raisons financières et de priorité.

La commune est maintenant sollicitée par le conseil presbytéral pour porter le projet afin de récupérer la TVA.



Le conseil presbytéral propose un plan de financement comme suit :

- Conseil presbytéral : 90 %
 - ESP (Entraide Solidarité Protestante) : 5 %
 - Commune : 5 %
- sur la base d'une estimation s'élevant à 34 950 € HT,

M. le Maire précise aussi qu'il n'y a pas d'autres possibilités de subvention pour ce dossier et explique pourquoi.

Après délibération, à l'unanimité le Conseil Municipal, décide :

- D'autoriser M. le Maire à porter ce projet
- De participer au financement du projet à hauteur de 5% HT
- D'inscrire le projet dans le BP 2018

2018.02.04 - Compte de gestion - compte administratif et affectation du résultat :

La secrétaire Betty CLAUSS explique le compte de gestion et le compte administratif.

- a) **Compte de gestion** : le compte de gestion proposé par Mme la Trésorière Principale de Saverne, présentant les mêmes résultats tant en recettes qu'en dépenses que le compte administratif de la commune,

Est approuvé et voté à l'unanimité par l'ensemble des membres présents

- b) **Compte administratif** : le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme Michèle PARISOT MULLER, 1^{ère} adjointe au maire, après avoir pris connaissance des éléments du compte administratif 2017, a délibéré en l'absence du Maire Alfred INGWEILER, qui a quitté la salle durant cette délibération.

Après avoir délibéré, les membres présents,

Approuvent le compte administratif de l'exercice 2017 comme suit :

	Mandats émis	Titres émis	Résultat
FONCTIONNEMENT	363 255,11 €	460 404,96 €	97 149,85 €
INVESTISSEMENT	223 346,27 €	816 871,09 €	593 524,82 €
TOTAL	586 601,38 €	1 277 276,05 €	690 674,67 €



République Française
Département du Bas-Rhin
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

c) **Résultats d'exécution** : les résultats pour 2017 indiquent :

- Un excédent de fonctionnement de : 97 149.85 €
- Un excédent d'investissement de : 593 524.82 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de M. le Maire sur l'affectation du résultat d'exploitation,
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTATS 2016	VIREMENT A LA SI	RESULTATS DE 2017	RESTE A REALISER 2017	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	337 472,92 €		593 524,82 €	1 229 392,06 €	1 229 392,06 €	930 998,00 €
FONCT			97 150.00 €			97 150,00 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération de l'affectation du résultat,

Décide à l'unanimité des membres présents,

D'affecter la totalité de l'excédent du résultat de fonctionnement à la section investissement, **soit 97 150.00 €.**

2018.02.05 – Budget prévisionnel 2018 :

M. le Maire rappelle que les différentes lignes de dépenses et de recettes 2017 avaient été expliquées en détail et commentées lors du dernier Conseil Municipal.

Il confirme la baisse des dotations et explique les modifications prises en compte pour établir le budget de fonctionnement 2018 (dépenses et recettes).

En ce qui concerne le budget INVESTISSEMENT, M le Maire note « l'effet recettes » dû à la notification des subventions et explique l'impact sur les lignes « dépenses investissement » qui doivent bien être considérées comme prévisionnelles.

M. le Maire donne ensuite le détail du budget prévisionnel 2018 et le commente à l'assemblée.

Et propose le budget ci-après :



République Française
Département du Bas-Rhin
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

FONCTIONNEMENT		RECETTES	
DEPENSES			
CH 011 : Charges à caractère général générales (chauffage, ONF)	179 960 €	CH 70 : Produits des services domaines et ventes diverses CH73 : Impôts et taxes (3 taxes - COMCOM - Es - Atténuations Compensations)	78 100 € 251 500 €
CH 012 : Charges de personnel	116 550 €	CH 013 : Atténuations de charges (CIGAC)	
CH 014 : Atténuation produits	4 000 €	CH 74 : Dotation et participations (RPI - DGF -)	64 000 €
CH 65 : Charges gestion courante (Elus - SDIS - RPI - Associations)	72 300 €	CH 75 : Autres produits de gestion courante (Locations)	22 500 €
CH 66 : Charges financières	18 900 €	CH 77 : Produits exceptionnels	3 860 €
CH 67 : Charges exceptionnelles	2 500 €	CH 42	
L 022 : Imprévus	8 000 €	CH 43	
CH 42	1 840 €	L 002 : Excédent	0 €
CH 43	0 €		
AUTOFI 023	15 910 €		
	419 960 €		419 960 €

INVESTISSEMENT		RECETTES	
DEPENSES			
L001 :		L001	930 998 €
CH 16 EMPRUNTS	75 000 €	Affect. 1068 : Excédent fonctionnement	97 150 €
CH 16 CAUTIONS	2 000 €	10222 FCTVA	23 000 €
CH 20 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	32 330 €	10226 TAXE D'AMENAGEMENT ET VERSEMENT POUR SOUS DENSITE	10 000 €
CH 21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES	314 250 €	1341 D.G.E.	
CH 23 : IMMOBILISATIONS en COURS	1 179 517 €	1641 Emprunts en Euros	
CH 27		165 dépôts et cautionnements reçus	2 000 €
CH 204		O24 vente Hiesele	39 000 €
Opérations	1 526 098 €	Subv. Affect.	513 200 €
202 : Frais de réal. docu. d'urba. et num. du cadastre	17 830 €	DETR pour salle et terrain de foot NOTIFIEE	149 000 €
2031 : Frais études, recherche & développement, insertion	11 000 €	FSIL (contrat de ruralité) pour salle communale NOTIFIEE	50 000 €
2051 : Concessions et droits similaires	3 500 €	Réserve parlementaire (député) pour salle communale NOTIFIEE	4 300 €
2111 : terrains	3 255 €	GRAND EST Subvention bois pour salle communale NOTIFIEE	62 000 €
2128 : Autres agencements et aménagements de terrains	45 937 €	Eglise protestante pour orgue	25 000 €
21312 : Bâtiments scolaires	5 707 €	ESP pour orgue	3 000 €
21318 : Autres bâtiments publics	53 000 €	GRAND EST plan de soutien aux communes pr salle communale NOTIFIEE	75 000 €
2151 : Réseaux de voirie	81 557 €	Subvention CCRSM PLU 1/2 frais restants à charge (8000 € prévus, 5500 € touchés par Région)	2 500 €
2152 : installations de voirie	18 000 €	ONF pour chantier intercommunal (chemins forestiers) NOTIFIEE	40 000 €
21534 : Réseaux d'électrification	44 000 €	CD 67 contrat départemental pour salle communale NOTIFIEE	100 000 €
21578 : Autre matériel et outillage de voirie	3 000 €	Panneaux ONF – remboursement par VINCI ACCORD Ecrit	2 400 €
2158 : Autres installations matériel technique	5 500 €		
2188 : Autres Immobilisations corporelles	54 294 €		
2313 : Constructions	1 179 517 €		
RAR pour mémoire	1 229 392 €		
CH 40		CH 40 : amortissement	1 840 €
CH 041		CH 41 : INC003 5681 € + salle communale 22923 € (2123 € de 2015 + 20 800 € en 2016)	
L 020 (dépenses imprévues)	30 000 €	AUTOFI 021	15 910 €
	1 633 098 €		1 633 098 €



Le Conseil Municipal, après délibération, vote à l'unanimité le budget primitif principal de l'exercice 2018 présenté.

2018.02.06 - Aménagement de la placette « escargot » :

M. le Maire présente le projet d'aménagement de la placette « escargot » à l'entrée sud du village pour embellir cet espace. Le coût de cette opération est de 7 035 € HT.

Ce projet étant subventionnable dans le cadre de la DETR, M. le Maire demande à l'ensemble des membres présents :

- L'autorisation pour réaménager cette placette
- L'accord pour le plan de financement

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'aménager la placette « escargot »
- autorise M. le Maire, à déposer un dossier de financement dans le cadre de la DETR
- accepte le plan de financement suivant :

	Dépenses HT	Recette HT
Coût opération	7 035 €	
Subvention DETR 50 %		3 500 €
Fonds propres		3 535 €
TOTAUX	7 035 €	7 035 €

- inscrit le projet dans le BP 2018

2018.02.07 - RPI :

M. le Maire d'Ernolsheim, explique dans quelles circonstances on l'a informé de la fermeture d'une classe de maternelle dans le RPI.

Il informe les conseillers comment il a appris que l'objectif de l'Inspection de l'EN est de supprimer ce poste à Ernolsheim -maternelle (PS)-

Avec Michèle Parisot MULLER en charge du dossier « RPI » ils avancent les arguments qui démontrent qu'il est anormal de supprimer le poste de maternelle à Ernolsheim.



A l'unanimité, l'ensemble du Conseil Municipal

- rejette le principe de la fermeture d'une classe maternelle à Ernolsheim
- dit que cette fermeture va totalement contre l'intérêt des enfants
- vote une motion qui va dans ce sens

et approuve la motion soumise.

Cette motion sera transmise à Madame l'Inspectrice de l'EN de Saverne avec un courrier développant l'ensemble des arguments

2018.02.08 - Extension du PLH :

M. le Maire explique que suite à la fusion des communautés de communes de Saverne et de Marmoutier - Sommerau, il a été nécessaire de modifier le PLH pour l'étendre à l'ensemble du périmètre de la nouvelle collectivité (la CC de Marmoutier - Sommerau ne disposait pas d'un PLH).

Il soumet la modification du PLH aux conseillers et le document correspondant à l'extension du PLH dont chaque conseiller a été destinataire

Le Conseil Municipal, sur proposition de la CCRS et de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

- a) d'approuver la modification du PLH et son extension afin de tenir compte de l'évolution du périmètre de la communauté de communes suite à fusion CC de Saverne et CC de Marmoutier - Sommerau,
- b) d'autoriser M. le Maire à prendre toutes les dispositions destinées à assurer la mise en oeuvre de ce document ainsi que son suivi.

2018.02.09 - Modification statuts CCRS : AJOURNE

2018.02.10 - Convention prestation « archives » :

M. le Maire rappelle la possibilité donnée aux communes de faire appel aux compétences de l'archiviste recrutée par la CCRS. Il rappelle aussi qu'elle a déjà œuvré avec bonheur pour notre commune en 2015, ainsi que le coût de son intervention.

L'archiviste est censée revenir sur Ernolsheim en 2018 et il convient pour cela de mettre en place un contrat avec la CCRS



République Française
Département du Bas-Rhin
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 5214-16-1 et L 5211-56,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Saverne, et notamment son article 15-4,

Vu la délibération N°2017 - 218 du Conseil Communautaire du 7 décembre 2017,

Vu la convention présentée au Conseil Communautaire le 7 décembre 2017.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité

- D'autoriser M. le Maire à signer la convention de prestation de services en matière d'archivage, ainsi que tous les documents y afférents,
- D'accepter pour 2018 le tarif d'intervention du service dans le cadre des missions décrites à 15 €/demi-journée et 3,75 € de l'heure.

2018.02.11 – Délibération de principe :

M. le Maire explique que la Trésorerie Principale de Saverne demande une délibération de principe pour l'achat des cadeaux de Noël pour les enfants d'Ernolsheim. Cette délibération doit cadrer le montant de la dépense.

Au vu de l'historique, M. le Maire propose de limiter la dépense annuelle à 1 000 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et autorise M. le Maire à effectuer ces achats dans la limite globale de 1000 €/an.

2018.02.12 – Mise en non-valeur :

M. le Maire propose au Conseil Municipal l'admission en non-valeur du titre émis sur le budget principal dont le détail figure ci-après :

- Pour l'exercice 2011 : N° de pièce : 713072700 pour un montant de 8.47 €.

Le conseil municipal, après délibération, **décide à l'unanimité des membres présents**, l'admission en non-valeur du titre énuméré ci-dessus et autorise M. Le Maire à émettre le Mandat d'ADMISSION en non-valeur.

2018.02.13 – Délégations du maire :

- **Salle communale** : le second appel d'offres a été déposé au DNA. Il paraîtra mardi 27 février 2018
- M. le Maire propose de mettre en place un « diplôme d'honneur » pour les concitoyens qui ont œuvré au sein d'une association pendant de nombreuses années et qui se sont



particulièrement impliqués dans la vie locale. Il précise que l'attribution d'un tel diplôme doit être rare et décidé au cas par cas par le conseil municipal.

- M. le Maire a assisté à plusieurs assemblées générales : Club Vosgien - Producteurs de fruits - Association de pêche.

2018.02.14 - Rapport des commissions :

Mme Michèle PARISOT MULLER :

- Informe que la commission « fleurissement » s'est réunie pour la préparation des plantations au printemps.

- Que le nouveau thème pour le fleurissement 2019 sera dévoilé dans le BIC du mois de juillet.

- Rappelle le nettoyage du ban communal le 17 mars 2018 à 09h ainsi que la journée citoyenne du 14 avril 2018 de 08h à 13h.

2018.02.15 - Divers :

- Mme Francine BOUTY informe que l'activité PATISSERIE à la bibliothèque se concrétise.

- Mme Myriam VIX signale deux points : le chemin des philosophes est très encombré de branchages, le trou devant la propriété de Gaby Kuntz (travaux SDEA).

La séance a été close à 22 h 25

La secrétaire de séance : Mme Myriam VIX

Les membres du conseil :

Mme Michèle Parisot Muller

M. François SCHNELL qui donne procuration à M. Alfred INGWEILER

M. Jacky KUNTZ

Mme Francine BOUTY

M. Richard ROBERT



République Française
Département du Bas-Rhin
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

M. Gilbert KUNTZ

Mme Sonia FROHN

Mme Isabelle BATISTA

M. Claude STRINTZ qui donne procuration à Mme Sonia FROHN

M. Stéphane POUVIL qui donne procuration à Mme Michèle MULLER

Mme Myriam VIX

M. Nicolas STEPHAN

Mme Eliane GASTEBOIS

M. Patrick BLANCHONG

Le Maire :
Alfred INGWEILER